

**Procès-verbal de la réunion du 17 février 2012 du groupe de travail « Révision des avis »****Présents**

Mme P. Everaert, M. D. Couturier et M. J-F. Hubin.

**Révision des avis 149/1, 149/2, 149/3 et 149/4 relatifs à la rente viagère**

Outre le remplacement des références à la législation obsolète, les avis existants ont également été profondément révisés et modifiés sur le plan du contenu. Il est convenu d'intégrer les différents avis relatifs à la rente viagère dans un nouveau projet d'avis relatif au traitement comptable de la rente viagère. La problématique relative aux contrats viagers limités dans le temps sera également incorporée dans cet avis.